



COMMISSION RÉGIONALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL n°2

Réunion du : Mercredi 10 Mars 2021

Présidence : Mme CHAZAL Stéphanie

Présents : Mrs Simon AMZALLAG, Maxime APRUZZESE, Mme Justine CATANIA, Mr Jean-Claude FOLCOLINI, Mme Romy FOURNIER, Mrs Noël RIFFAUD,

Excusé : M. Karim ABED

En tout premier lieu, Il convient d'adopter le PV de la réunion précédente.

Ensuite, la Présidente a rappelé les deux points prioritaires évoqués lors de la première réunion :

- L'appel des clubs n'ayant pas de référent enregistré comme tel sur FOOTCLUBS
- La sensibilisation des Présidents de District sur l'importance de la création des Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage

S'agissant de l'appel des clubs, un point a été réalisé sur le retard pris.

En effet, le tableau recensant les clubs sans référent, n'ayant été transmis aux membres de la CRPA que le jour de la réunion du fait de l'actualisation réalisée par Simon AMZALLAG des fichiers de FOOT2000 afin d'exclure les clubs en inactivité et de recenser ceux pourvus d'un référent en arbitrage, a ainsi permis de classer par onglet les clubs comme suit :

- les clubs ayant un référent
- les clubs de ligue n'ayant pas de référent
- les clubs de district n'ayant pas de référent

La Présidente a demandé aux membres de la CRPA de se positionner sur les clubs de Ligue sans référent qu'ils souhaitaient appeler afin qu'une répartition soit faite et que les appels puissent intervenir rapidement.

Pour ce faire et afin que les clubs aient le même niveau d'information, un mail transmis à tous les membres de la CRPA par sa Présidente en collaboration avec Simon AMZALLAG reprendra une fiche descriptive des points à évoquer lors du contact avec les dirigeants des clubs concernés.

En amont des appels, la Présidente enverra aux Présidents des clubs de Ligue n'ayant pas désigné de référent en arbitrage un mail de rappel et de sensibilisation sur l'importance de nommer un référent en arbitrage dans leurs clubs pour le développement de l'arbitrage sur notre territoire

Les membres attendront donc le feu vert avant d'appeler les clubs.

Par ailleurs, Noël RIFFAUD, a précisé avoir transmis aux membres de la CRPA un power point actualisé de présentation de la CRPA et du rôle du référent en arbitrage au sein des clubs.

S'en est suivi un débat sur le profil du référent en arbitrage que les clubs doivent recruter.

Les membres de la CRPA se sont entendus pour véhiculer le message suivant aux clubs.

Il est préférable que le référent en arbitrage ne soit pas arbitre ou arbitre en inactivité sans toutefois pouvoir l'imposer aux clubs, ayant conscience de leurs difficultés.

Pour conclure, la Présidente a rappelé qu'une demande d'intervention au Comité Directeur Plénier du 30 mars 2021 serait formulée afin de présenter la CRPA et la CDPA, profitant ainsi de la présence des Présidents de District ; sans qu'il soit nécessaire de leur envoyer au préalable un mail de sensibilisation, la démarche ayant déjà réalisée en septembre.

La Présidente sera accompagnée de Simon AMZALLAG pour cette présentation.

Il a été en outre décidé, dans la continuité de la présentation au Comité Directeur du 30 mars, d'organiser une réunion entre les membres de la CRPA, les Présidents des Commissions des Arbitres et les responsables des CDPA pour celles qui sont en fonctionnement ou en cours de constitution ; en n'omettant pas de convier les Présidents de Districts afin d'engager le travail de mutualisation.

Ainsi, notre prochaine réunion sera l'occasion de préparer cette rencontre, notamment en recensant les propositions et les idées de chacun concernant la détection, le recrutement et la fidélisation, et d'en fixer la date.

LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE MERCREDI 07 AVRIL 2021 A 18H30

**La Présidente
Stéphanie CHAZAL**